

Exposé de Monsieur le Professeur R. Ruffieux,  
Président du Conseil de fondation de PRO HELVETIA

---

### LE RAYONNEMENT CULTUREL DE LA SUISSE

Monsieur le Conseiller fédéral,  
Madame l'Ambassadeur,  
Messieurs les Ambassadeurs,  
Messieurs les Chargés d'affaires,

L'exposé que j'ai l'honneur de vous présenter ce matin s'efforcera d'être à la fois simple et concret. Débutant par quelques considérations sur le pluralisme actuel des formes de culture, il se poursuivra par des remarques sur les possibilités qu'offrent les institutions pour déboucher enfin sur une première évaluation de l'enquête entreprise par le Département politique fédéral en relation avec les intentions de Pro Helvetia.

La discussion qui suivra permettra sans doute d'en combler les lacunes, grâce à la présence à mon côté de M. Luc Boissonnas, Directeur de la fondation.

#### I. Culture et cultures

Il peut sembler pédant de commencer un exposé par l'examen de son titre. Dans le cas présent, le terme de culturel, non pas parce qu'il est accolé à celui de rayonnement n'échappe pas à une certaine ambiguïté, mais bien par lui-même et à cause de l'évolution récente.

Plus personne ne prétend imposer le monopole ancien d'une culture constituée par des objets précieux avec lesquels des rapports privilégiés sont entretenus par une petite élite. Mais alors quelles sont les formes de culture propres aux sociétés stratifiées du monde occidental, nées de la dernière révolution industrielle du XXe siècle?

Elles consistent d'abord dans la grande variété des "oeuvres culturelles", objets dans lesquelles la société qui les produit reconnaît ses propres symboles. Leurs formes se sont largement diversifiées: langage écrit (littérature, philosophie), sujets graphiques (peinture, arts plastiques), mais également images (photographie, cinéma), bruits (musique) voire formes mixtes, tel l'audio-visuel.

D'autre part, grâce à la machine et aux modes actuels de production sociale, on est loin de l'ancienne idée d'unicité qui caractérisait le chef-d'oeuvre. Sans perdre la valeur que leur confère la relation à un auteur, médiateur de la nature ou témoin de ses semblables, les types d'oeuvres se multiplient. Moins objets que véhicules d'échanges, voire bien de consommation ou services que réclame la communauté.

Si les oeuvres culturelles ont changé de nature, le champ où elles apparaissent et les agents qui y opèrent se sont encore plus modifiés. Certes, le créateur garde une fonction essentielle. Mais l'individualité de celui qui porte le projet créateur n'est plus la règle, pas plus que les limites de son acte. Il y a de plus en plus des créations collectives en culture, de plus en plus une discontinuité dans la production des objets de ce type: ainsi Bayreuth, chaque année, prétend "recréer" Wagner. La culture a donc considérablement étendu ses domaines.

En outre, les autres agents de l'action culturelle ont pris une telle importance que la création semble non plus l'origine, mais la résultante de leurs efforts. Que ce soit le critique, le diffuseur ou le public, chacun occupe une position importante dans le champ culturel.

Or, vous l'aurez reconnu, le diffuseur n'est pas seulement l'éditeur d'une oeuvre, ce sont aussi les institutions publiques et privées qui s'occupent de promouvoir la vie culturelle. Leur action est inséparable de celle des autres agents qui viennent d'être cités, ce qui fait d'elles autre chose que de simples intermédiaires et leur impose une éthique des choix avant même une politique des moyens.

Enfin, depuis un demi-siècle, une forme inconnue jusqu'alors de culture est née: la culture de masse. La culture de masse, ce fut d'abord les objets produits par les media de masse: grande presse, cinéma, radio, télévision. Puis elle est devenue la culture des masses, c'est-à-dire une production conçue pour une diffusion très large et s'adressant à un public - ou des publics - considéré en dehors de son appartenance sociale. Les media de masse se sont également fait les canaux des cultures les plus diverses, qu'ils "retrahent", créant un univers nouveau d'échanges culturels où il est difficile de reconnaître les anciennes cultures nationales ou même certaines catégories d'objets traditionnels. Le phénomène est dû à l'apparition d'une industrie culturelle, au sens étroit du terme, et il a complètement modifié la consommation de la culture. A côté de formes relayées par le système éducatif et restées proches des anciens genres (théâtre, concert, oeuvres littéraires ou plastiques), la culture de masse introduit dans le champ culturel des formes nouvelles telles que les thèmes d'évasion liés aux loisirs, la critique sociale que le petit écran affectionne ou les innombrables formes de documentaires. Culture ou mise en condition telle était l'interrogation que posait en 1965 déjà C. Magnus Enzberger. Tendance à une culture planétaire, sortie de la "galaxie Gutenberg", constatait plus récemment Mac-Luhan.

Ce n'est donc plus sur une culture, mais sur des cultures fort diverses que peut s'exercer le rayonnement d'un pays qui ne saurait prétendre être le simple émetteur d'une tradition ou d'un système de valeurs. Chaque pays devient, en effet, le relais d'une multitude de

flux culturels qui s'entrecroisent. Par rapport à l'époque où furent créées la plupart des institutions responsables de la culture, en Suisse comme ailleurs, la situation a donc sensiblement changé et l'exécution des tâches initialement prévues n'est plus aussi aisée. C'est là une mutation qu'il importe d'enregistrer quand on examine les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en oeuvre.

## II. Les possibilités institutionnelles

Ce foisonnement des formes culturelles, cette multiplication des échanges dont elles sont l'objet ont été plus rapides que l'adaptation des formes institutionnelles, comme en d'autres domaines d'ailleurs.

Revenons à Pro Helvetia. L'instrument fut conçu dans un contexte de guerre des nerfs, puis de guerre tout court, pour préserver un héritage spirituel, encourager la création culturelle en vue d'affirmer l'esprit suisse face à un environnement international menaçant. Toutefois, cette défense spirituelle fut conçue dans le respect des particularités de la Suisse: caractère subsidiaire dans l'effort consenti par la Confédération, souci de respecter l'indépendance de la vie culturelle assumée par les cantons, les collectivités locales et les milieux privés.

Après la guerre, avec l'adjonction du terme de solidarité à la maxime traditionnelle de la neutralité, Pro Helvetia put enregistrer, avec l'augmentation substantielle de ses moyens financiers, un élargissement de son champ d'action et adopter ce que j'appellerais volontiers une mentalité plus offensive: échanges accrus avec les institutions culturelles étrangères, insertion progressive dans la politique extérieure du pays par le seul fait déjà que les relations culturelles internationales s'intensifiaient rapidement. La loi de 1965 précisait que l'activité de la fondation devait, entre autres, "entretenir des relations culturelles avec l'étranger en y faisant notamment connaître les oeuvres et les activités de la Suisse dans l'ordre de la pensée et de la culture"

Comme Pro Helvetia ne disposait pas - ne dispose pas aujourd'hui encore - d'agences à l'étranger, une grande partie des nouvelles relations culturelles ont passé par le Département politique fédéral et par ses services. Il en résulte plusieurs types de contact et de coopération: relations directes de Pro Helvetia avec les missions diplomatiques pour la réalisation de ses projets; initiatives que ces missions lui suggéraient de prendre dans les domaines les plus divers, quand elles ne les prennent pas elles-mêmes. Nous y reviendrons plus loin.

Progressivement les structures de Pro Helvetia se sont adaptées à ses tâches. L'organogramme qui vous est soumis, comme première illustration de cet exposé révèle que, sur les 15 services du secrétariat, seuls deux ne sont pas concernés par l'activité avec l'étranger, huit autres y consacrent une partie de leur temps et les cinq derniers la totalité de leurs moyens. Si l'on tient compte des seuls services culturels, on trouve un équilibre entre

- les services tournés entièrement vers l'étranger (film et photographie, actions spéciales, documentation, échanges de personnes, livres, soit 5)
- les services aux activités partagées (exposition, à l'étranger ou dans le pays, musique, théâtre, production et presse, soit 4)

Dans le Conseil de fondation, la nouvelle répartition de groupes a également mis en évidence l'action à l'étranger, puisque les cinq groupes se répartissent ainsi:

- deux groupes (non plus un) pour l'étranger
- trois groupes (non plus quatre) pour l'intérieur.

Chaque membre peut ainsi se familiariser avec les relations que Pro Helvetia entretient dans le monde entier.

Il faut signaler ici une autre institution qui assume une tâche parallèle à celle de Pro Helvetia et dont l'action insère le rayonnement culturel de la Suisse dans une problématique plus vaste: la Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger. Créée en 1972 pour élaborer une conception globale dans ce domaine, elle réunit des représentants des principales institutions intéressées avec la charge de mener une action générale destinée à donner une image aussi complète que possible de la Suisse. A trouver aussi les formes d'expression adéquate de cette image, qui s'exprimeraient à l'occasion de manifestations d'ordre économique ou autre.

Le mérite de la Commission de coordination a été, comme son titre l'indique, de relier les unes aux autres les principales formes de la présence suisse à l'étranger: culture, science et éducation, mais également information générale, économie, politique et activités socio-culturelles. Alors que chacune des organisations existantes, spécialisées dans un domaine, avait tendance à se limiter à son champ d'activité, la Commission de coordination a pu dépasser la simple articulation des activités diverses qu'elle couvrait pour fixer certains principes et définir certains objectifs qu'il convient de poursuivre pour assurer le rayonnement de la Suisse à l'étranger. Elle a donc créé un cadre générale et colté, par ses réalisations, un capital d'expériences dont les institutions culturelles peuvent très utilement tirer profit.

La prise en charge généralisée des relations culturelles bilatérales ou multilatérales par la politique étrangère se reflète depuis la guerre dans ce que l'on appelle la diplomatie culturelle. La Suisse en a une et c'est là le meilleur instrument de son rayonnement culturel. Une réflexion fondamentale sur cet objet pourrait donc passer par une comparaison de notre diplomatie culturelle avec celle des autres pays. Il y a l'exemple prestigieux de quelques grands pays comme la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, ou la France dont la tradition de présence organisée à l'étranger est déjà longue. Ces grandes puissances, on le sait, se considérant dépositaires d'une langue à large emprise internationale, l'utilisant comme moyen d'influence à travers la diffusion de leur culture. Aussi bien sa taille que la pluralité de ses langues nationales interdisent pareille démarche à la Suisse.

- 7 -

Il y a le cas, plus voisin du nôtre, de l'Allemagne fédérale qui a relancé sa diplomatie culturelle dans les conditions historiques que l'on sait. En raison de la structure fédérative des deux pays, deux points de comparaison peuvent être retenus qui se révèlent utiles pour la réflexion: la création autour de la Direction des affaires culturelles du Ministère des affaires étrangères d'un réseau liant entre eux des ministères fédéraux, les Länder et les institutions privées; une large pratique de la délégation des tâches qui s'opère à travers des organisations spécialisées et qui aboutit à l'articulation des crédits officiels et des ressources privées (DAAD, Inter Nations).

L'exemple ouest-allemand, d'autres aussi, permettent de constater que le cadre décentralisé d'une diplomatie culturelle est compatible avec la pratique des accords culturels. La décision de principe d'innover dans ce domaine appartient aux autorités du pays. Sur ce terrain, comme en d'autres, Pro Helvetia se tient à disposition selon le principe de subsidiarité qui guide le plus clair de son action.

Si l'on feuillette les rapports annuels de Pro Helvetia pour les années récentes - et l'on peut remonter assez loin - il apparaît que les actions de la fondation à l'étranger ont couvert des domaines réglés ailleurs par des accords culturels mais sous la forme d'actions régulières ou ponctuelles. Pour chacune d'entre elles, il lui a fallu obtenir en Suisse l'accord de partenaires - institutions publiques locales, milieux privés - à qui un accord culturel n'aurait pu imposer un engagement à force obligatoire. C'est dire que le problème reste actuel, même si la pratique change.

Encore quelques précisions pour terminer cette présentation du rôle de Pro Helvetia. L'importance du secteur étranger dans ses préoccupations est attestée par la clef de répartition des crédits. Fixée à 5,5 millions depuis 1972, la subvention annuelle de base a été répartie théoriquement entre les activités s'exerçant à l'étranger et en Suisse dans la proportion respectivement de 3,2 et 2,3 millions. S'y est ajoutée

- 8 -

depuis 1976, une subvention extraordinaire de 2,5 millions dont le partage entre les deux secteurs a été fixé à 1,5 million et un million. En fait, pour l'année 1977, grâce au emploi de moyens non utilisés dans l'exercice précédent, le total des dépenses a été de 8,28 millions, dont 4,9 pour l'étranger, soit une proportion d'environ 60% de l'ensemble. En fait, la clé 2:1 n'a pas toujours pu être respectée pour des raisons qu'il serait trop long d'expliquer ici. Mais, dans la somme des efforts consentis pour préparer et exécuter les projets destinés à assurer ce rayonnement à l'étranger, la proportion signalée se retrouve certainement. La répartition des crédits n'exprime pas toute la réalité.

### III. L'enquête du Département politique et les intentions de Pro Helvetia

Le nouveau président de Pro Helvetia se devait, dès son entrée en charge, de prendre les contacts nécessaires afin d'avoir une première vue d'ensemble de la situation. Je remercie vivement Monsieur le Chef du département et les responsables des services d'avoir d'emblée accordé une attention particulière aux problèmes que résume le thème donné à la séance de ce matin. Je leur sais encore plus gré d'avoir fourni à Pro Helvetia, pour la phase de réflexion et d'analyse dans laquelle elle s'est engagée, des éléments essentiels d'information et d'appréciation en lançant une enquête auprès des missions diplomatiques, dont les premiers éléments m'ont été aimablement communiqués par la Division politique III. Cette enquête apporte deux séries de résultats: une appréciation de la situation actuelle, l'esquisse dans ses lignes directrices d'une politique culturelle mieux adaptée aux besoins.

Sur le premier point, le diagnostic s'avère plutôt sévère. La présence culturelle de la Suisse - je résume - est jugée insuffisante en Europe méridionale, en Europe de l'Est, en Asie et en Afrique où elle est souvent quasi inexistante (pays arabes, Afrique). L'activité culturelle des autres Etats, en particulier la France, la RFA, l'Italie,



l'Autriche, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, les pays de l'Est, est partout plus intense. Là où nous pouvons soutenir la comparaison, la concurrence étrangère - si l'on peut s'exprimer ainsi - se révèle souvent plus efficace. D'autre part, nos manifestations culturelles, dans les régions où le niveau culturel est peu élevé, semblent destinées à une élite; là où ce niveau est supérieur, elles n'ont pas toujours, faute de moyens, le prestige nécessaire pour attirer un public particulièrement gâté et averti.

A cette prise de conscience salutaire, il ne convient pas de chercher une esquivé. Rappelons toutefois que l'approche de Pro Helvetia, consciente de ses imperfections, lui est dictée par ses moyens matériels et humains. Ses interventions se font selon les deux critères indiqués par l'enquête: la région, la forme d'activité culturelle. Leur combinaison, dominée par des impératifs financiers aboutit à une grille dont les cases sont loin d'être également remplies.

Comme Pro Helvetia ne dispose pas d'une répartition géographique annuelle, de l'emploi des crédits, statistique qui nécessiterait un dépouillement de toute la comptabilité mais dont l'utilité sera étudiée, je vous propose une comparaison sommaire sur deux exercices suffisamment espacés et différents: le premier, celui de 1972, le second, celui de 1977.

Quelles conclusions tirer, à première vue, de ces deux cartes sur la répartition géographique des engagements financiers qui avaient, rappelons-le, une ampleur différente puisque au crédit ordinaire de 1972 s'est ajouté pour 1977 un crédit extraordinaire. On notera surtout que

- 1) la priorité de l'Europe reste forte et tend même à s'accroître, l'Amérique profite, elle, plutôt d'actions extraordinaires

- 10 -

- 2) les autres continents - y compris l'URSS séparée ici des pays de l'Est - reçoivent une part nettement insuffisante
- 3) la grande proportion des crédits va surtout aux expositions et aux manifestations, alors que la part de l'information et de la documentation n'atteint qu'exceptionnellement la moitié des frais engagés.

Ainsi s'exprime une des options majeures de la fondation: les manifestations culturelles représentent la forme la plus coûteuse de notre soutien, comparées à l'information et aux échanges de personnes. La question est de savoir s'il faut continuer à accepter la loi des coûts, ou s'il faut réagir contre elle en privilégiant désormais des actions moins chères et peut-être plus profitables.

Le regroupement des engagements par domaines est plus aisé. En ne retenant que cinq groupes recoupant les principales activités, on obtient pour 1974 et 1977, les montants ci-joints (frais d'administration et de production exclus).

Comme on le voit, la part des cinq activités a varié de façon sensible entre 1974 et 1977 où fut utilisé une partie de la subvention extraordinaire. Les expositions et les autres manifestations traditionnelles ont gagné ensemble 18%, alors que le film reculait de moitié. On pourrait juger qu'il y a là un indice de la volonté de renforcer les aspects traditionnels de l'action culturelle, si la hausse des coûts, particulièrement sensible dans les deux premières rubriques ne corrigeait cette impression. Si l'on rappelle que les deux premières catégories, plus le film, sont cités par l'enquête

comme les types d'intervention les plus adéquats, il est utile de souligner que Pro Helvetia y a consacré 71% de ses moyens en 1974 et 80% en 1977, taux qu'on ne peut guère dépasser sans s'écarter trop des prescriptions de la loi.

Pour avoir une influence moins spectaculaire, l'échange des personnes et la diffusion de la documentation et des publications exercent tout de même une fonction irremplaçable. Une analyse plus poussée combinant la répartition de ces différents postes entre pays à niveau culturel élevé et pays en voie de développement, permettrait sans doute de vérifier des lacunes signalées par l'enquête et de mieux utiliser l'accueil favorable que rencontrent les produits de la culture de masse dans une certaine catégorie de pays.

Reste le second chapitre de l'enquête, où l'on trouve ébauchées, de manière souvent explicite, les lignes directrices d'une politique culturelle plus efficace. Dans le temps qui m'est imparti, il ne m'est plus possible d'entrer dans le détail d'observations qui sont souvent particulièrement stimulantes. Je me bornerai donc à trois séries de remarques où vous voudrez bien trouver des indications sur les propositions que je compte soumettre au Conseil de fondation de Pro Helvetia sans prétendre d'ailleurs qu'elles aient toutes un caractère original.

### 1. Interventions adaptées aux diverses formes de culture

L'enquête constate que les manifestations de prestige (expositions d'art, tournées de grands ensembles musicaux) restent indispensables dans les régions où Pro Helvetia est déjà intervenu, ce qui souligne la valeur de ses actions. Toutefois, comme de telles manifestations

exigent des investissements importants, il convient de reprendre soigneusement les données de l'enquête pour examiner les futurs terrains d'intervention.

Dans les pays où l'essor d'une culture nouvelle est en cours, souvent en relation avec le développement économique et social (Afrique, Asie), les produits de la culture de masse reflétant les réalités actuelles de la Suisse et ses interrogations sur elle-même ont plus de chance. Le film peut occuper dans cette zone une place privilégiée. Ne répond-il pas, grâce au succès du cinéma suisse actuel, à la demande d'une population en majorité jeune qui cherche, à travers une vue critique des sociétés développées, une réponse aux problèmes que lui pose son propre développement. Sur d'autres questions posées par la croissance rapide des sociétés par leur mutations collectives, des présentations documentaires plus nombreux concernant l'urbanisme, l'architecture, l'environnement et les modes de vie peuvent susciter de l'intérêt. Pro Helvetia doit s'efforcer d'élargir les moyens capables de répondre à une telle demande, à laquelle elle satisfait déjà partiellement par ses prêts de films et certaines expositions spécialisées. Dans la même direction, l'enquête souligne avec raison que l'interprétation entre les phénomènes culturels et techniques doit être plus largement incluse dans les messages que la Suisse adresse au monde. La récente assemblée annuelle de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO a été consacrée à la dimension culturelle du développement et a produit une documentation qui apporte des suggestions dans ce domaine. Parmi les media adaptés à ce genre de documentation, les films TV occupent une place privilégiée et l'exemple français des téléthèques circulantes mériterait d'être étudié de près. L'accent mis par l'enquête sur les bourses doit amener Pro Helvetia à réfléchir sur sa pratique des échanges personnel, de concert avec les instances compétentes dans le domaine.

## 2. Interventions continues ou ponctuelles, réciprocité

L'enquête a le mérite d'indiquer les pays qui peuvent être considérés comme très prioritaires - ce qui signifie objet d'une action culturelle continue - ce sont nos voisins et les Grands. Pour ces cas,

un bilan détaillé devrait être donné sur la situation récente et un programme spécial devrait être étudié en rapport plus étroit qu'ailleurs avec l'action "Intérieur" de Pro Helvetia. La fondation a aussi examiné, à plusieurs reprises, sa participation aux échanges culturels dans les régions limitrophes, problème qui préoccupe à juste titre plusieurs cantons frontalières. Il serait intéressant de connaître les impressions recueillies, dans ce domaine, par les attachés culturels. Quant à la continuité de l'action culturelle suisse chez les Grands, elle paraît relever de la ligne suivie généralement pour y assurer la présence de notre pays, mais pose un problème de moyens financiers, du moins pour Pro Helvetia.

Dans les réponses de l'enquête, l'extension du principe de réciprocité fait l'unanimité comme moyen de faciliter nos activités à l'étranger, ce qui pose la question des accords culturels. Aux yeux de Pro Helvetia, celle-ci présente deux aspects: l'un concret et actuel, l'autre virtuel. On l'a maintes fois fait observer. La structure fédérative de la Suisse impose à la Confédération certaines contraintes, qu'elle a d'ailleurs acceptées, dans le domaine de l'action culturelle. Pro Helvetia n'y échappe pas davantage. Qu'il y ait accord ou pas, l'échange dans certains domaines reste subordonné au consentement des institutions cantonales, locales ou privées. Ce qui peut la favoriser c'est le choix de la meilleure structure d'accueil possible pour chacun des pays partenaires à l'accord. Au stade préliminaire, un inventaire des objets pouvant être prêtés est de nature à faciliter la négociation. A ce propos, signalons qu'un autre inventaire mériterait d'être préparé: celui des trésors culturels étrangers existant en Suisse, ce qui permettrait d'élargir la gamme des échanges et des présentations.

### 3. Coordination, information et planification

C'est le domaine sur lequel portent les commentaires finals de l'enquête: l'action de Pro Helvetia n'y diffère pas de celle des autres partenaires. Evoquée également dans les conclusions du rapport Clottu,

la coordination relève, on l'a déjà vu d'une action d'ensemble. Il en va de même pour l'information réciproque sur les entreprises des partenaires.

Pro Helvetia attribue de l'importance à l'information. Durant les cinq dernières années, le total des publications Pro Helvetia et des autres documents distribués annuellement a varié entre 60'000 et 100'000, les demandes privées représentant généralement moins d'un dixième par rapport à l'ensemble. Cette documentation étant conçue comme l'apport d'éléments de qualité, Pro Helvetia serait intéressée de savoir si la diffusion faite sur la demande des pays intéressés, aboutit à donner de la Suisse une image équilibrée et si, d'autre part, la forme ponctuelle reste préférable à l'habituelle pratique du bulletin (voir la Kulturbrief d'Inter Nationes, par exemple).

Dans un passage final de ses commentaires, le document sur l'enquête considère comme utile une meilleure planification des diverses manifestations, surtout dans un cadre régional (exemple Amérique du Nord). Cette suggestion appelle deux réponses. Pro Helvetia met déjà sur pied des circuits pour un grand nombre de ses projets et s'efforce d'en tirer le meilleur rendement. Elle distingue entre des produits "passe-partout" et des projets plus orientés vers une région ou un public; sans doute, les activités relevant de la seconde catégorie pourraient-elles être étendues, surtout pour les zones qui ne sont pas suffisamment desservies (Europe de l'Est, Afrique).

Depuis quelques années, la Fondation a élaboré des programmes à moyen terme en rapport avec l'examen de l'augmentation de ses ressources. Cette pratique pourrait être systématisée sous forme d'un plan pluriannuel ou s'inscriraient les projets au fur et à mesure de leur apparition et de leur maturation. Sans éliminer les incertitudes inhérentes à une préparation très à l'avance de manifestations culturelles, un tel plan permettrait d'orienter les missions diplomatiques en temps utile. Il s'insérerait alors dans la contribution que Pro

Helvetia pourrait apporter au cas où le Département politique déciderait de réaliser ce que l'enquête évoque en conclusion: un séminaire périodique pour les attachés culturels, le rapport culturel annuel des représentations.

Remarquons toutefois ici que toute politique culturelle à long terme échappe difficilement à un dilemme: comment conserver à des projets, prévus longtemps à l'avance, la flexibilité qu'exigera la part de l'imagination créatrice dans la saisie des objets culturels?

L'un des anciens présidents de Pro Helvetia, le professeur J.R. de Salis, avait mis le doigt sur une particularité suisse en se félicitant que la même institution soit chargée du maintien du patrimoine spirituel à l'intérieur et du rayonnement culturel à l'étranger. Il y a là l'avantage, très réel, de permettre à l'instance, qui s'est acquise une connaissance profonde de la vie culturelle du pays par une partie essentielle de son activité, de procéder plus aisément au choix et à la présentation de nos produits culturels, pour des manifestations à l'extérieur.

Sans aller jusqu'à la proposition inverse que le rayonnement culturel dépend exclusivement de l'image que les autres pays se font de nous et, par conséquent, qu'ils pourraient dicter nos choix, j'ai le sentiment que le succès de ce rayonnement dépend non seulement de l'offre que la Suisse peut faire de ses manifestations ou formes d'expression culturelle mais également de sa capacité de répondre à des demandes, à des souhaits qui se font à la fois plus pressants et plus diversifiés. L'enquête que le Département politique fédéral a menée en a révélé l'éventail très largement ouvert. Pro Helvetia s'efforcera, dans toute la mesure de ses moyens, d'intensifier les échanges culturels existants en améliorant leur réciprocité et d'en créer là où ils manquent. Elle contribuera ainsi à mieux favoriser la présence de la Suisse dans le monde dont le rayonnement culturel reste une dimension majeure.